

Formation fonctionnement du Comité Social et Économique

OBJECTIF(S)

- Être capable de maîtriser les règles de fonctionnement du CSE
- Être capable de clarifier ses droits et ses devoirs afin d'exercer au mieux sa fonction de représentant du personnel
- Être capable de mettre en œuvre les diverses missions d'élus du CSE

PUBLIC CONCERNÉ

- Membres élus du CSE
- Toute personne qui participe aux réunions du CSE

PRÉ-REQUIS

- Aucun



Formation présentielle



1 mini /12 maxi



14.00 heures

LES PLUS

Nous sommes certifiés QUALIOP1 ; Formation opérationnelle ; Mise à disposition d'une boîte à outils numérique ; Formation réalisable en visio.



L'équipe pédagogique d'Hygée est composée de professionnels de la formation



Évaluation de positionnement
Évaluation des acquis



Attestation de formation

PROGRAMME

- Le fonctionnement du CSE
 - Les attributions et responsabilités du secrétaire, secrétaire adjoint, trésorier, trésorier adjoint,...
 - Les fondamentaux du rôle du CSE (les différents domaines de compétences)
 - La durée des mandats et leurs cumuls : l'évolution de la loi
 - La désignation et le rôle des représentants de proximité
 - Les assurances et la responsabilité civile et pénale des élus
 - Communication aux salariés : obligation de discrétion
 - Liberté de déplacement dans l'entreprise
 - La protection des membres : étendue et limitée
- L'organisation du CSE
 - Les heures de délégation : mutualisation et report des heures
 - Les réunions ordinaires et extraordinaires, leur périodicité, les participants
 - Les réunions de la commission santé, sécurité et conditions de travail
 - Ordre du jour : qui le fait, qui le rédige, que peut-on y inscrire
 - Procès-verbal de réunion : qui le publie, qui le signe, délai d'affichage
 - Le local du CSE
 - Formation des élus : mission économique et mission santé, sécurité et conditions de travail
 - Les permanences du CSE : informer et écouter
- La trésorerie du CSE : budget fonctionnement et œuvres sociales
 - Les budgets alloués au CSE : évolution issue de la réforme et modalités de calcul
 - Leurs utilisations, la tenue des comptes
 - Le rapport avec l'URSSAF (plafond, déclaration,...)
 - Transfert du budget fonctionnement vers les œuvres sociales (excédant)

MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Apports théoriques
- Mise en situation/Jeu de rôles
- Analyses pratiques
- QCM
- Vidéos

TAUX DE SATISFACTION DU MODULE

8.5/10 - 10 stagiaires